

GROUPEMENT des SYLVICULTEURS des 4 MONTAGNES

(association loi 1901)

B.P. 16 - 38250 LANS EN VERCORS

Tél. 0679 071293 @mail contact@gs4m.com internet www.gs4m.com



ADHESION 2020

Le Groupement des Sylviculteurs du Vercors 4 Montagnes vous remercie par avance de la confiance que vous lui accordez.

Je soussigné(e) Madame, Monsieur, indivision, la société, le groupement :

Adresse :

Code postal : Commune :

tél. : portable : fax :

Accepte de recevoir les courriers par @mail :

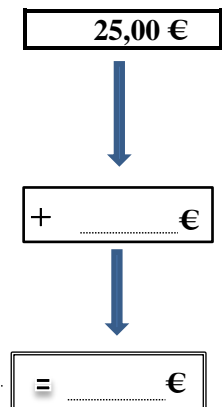
Declare adhérer au Groupement des Sylviculteurs du Vercors 4 Montagnes, membre de Fransylva 38 Union des Forestiers Privés de l'Isère (UFP38) en tant que membre actif et bénéficie de ce fait, de l'assurance Responsabilité Civile et aide juridique. Je suis informé que le contrat d'assurance souscrit par Fransylva 38 n'est valable que si je déclare la totalité de la surface de ma propriété boisée : (*)

Cette cotisation comprend :

- La cotisation au GS4M + L'abonnement à *Parlons Forêt* en Auvergne-Rhône-Alpes
- La cotisation à UFP38 (Assurance RC incluse (suivant tableau ci-joint))

Total de la surface de ma propriété boisée	Jusqu'à 20 hectares :	10,00 €
	plus de 20 à 50 hectares :	20,00 €
	plus de 50 à 75 hectares :	50,00 €
	plus de 75 à 100 hectares :	75,00 €
	plus de 100 à 150 hectares :	100,00 €
	plus de 150 à 200 hectares :	150,00 €
	plus de 200 à 300 hectares :	200,00 €
	plus de 300 à 400 hectares :	300,00 €
	plus de 400 à 500 hectares :	400,00 €
	plus de 500 hectares :	500,00 €

Pour un montant total de :



Nota : Comme le réclame la Compagnie d'Assurances, pour la gestion de votre dossier : il est nécessaire de localiser votre forêt veuillez renseigner le tableau au verso.

Je renvoie avant le **31 janvier 2020** ce bulletin d'adhésion renseigné recto-verso

À l'adresse suivante :

Avec le règlement :

GROUPT SYLVICULTEURS VERCORS 4 MONTAGNES

BP 16

38250 LANS EN VERCORS

Soit en joignant un chèque à l'ordre du **GS4M**

Ou Par virement bancaire
sur le compte du **GS4M** :

Titulaire du compte :

GS4M

IBAN: (International Bank Account Number)

FR76 1390 6000 4915 0635 2600 086

Code BIC: (Bank Identifier Code)

AGRIFRPP839

Fait à le, / / 2020

Signature

Vos parcelles sont-elles certifiées PEFC ? ? Non Oui

<input type="checkbox"/>	Individuel
<input type="checkbox"/>	Coopérative
<input type="checkbox"/>	Oui
<input type="checkbox"/>	Oui

<input type="checkbox"/>	Non
<input type="checkbox"/>	Non

Avez-vous : Un Plan Simple de Gestion PSG
..... Un Code de Bonne Pratique Sylvicole CBPS

(*) Protection des données : Les données personnelles recueillies vous concernant sont nécessaires pour les relations que les Groupements de Sylviculteurs ou l'Union Régionale (UFP38) entretiennent avec vous. Elles font l'objet d'un traitement automatisé. Celui-ci vous permettra de recevoir des informations (par newsletter) de Forestiers Privés de France, fédération à laquelle adhère votre Union. Les données personnelles vous concernant seront effacées en cas de cessation de votre adhésion, vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification relatif à ces données. Toute demande doit nous être adressée.



En forêt, les dommages causés à autrui quelles qu'en soient les circonstances (chute de branche d'arbre sur un promeneur, chute d'arbre sur une clôture ou une voiture, etc.) sont de la responsabilité du propriétaire de la forêt - même si celle-ci n'est pas ouverte au public !

Attention : la responsabilité civile du chef de famille ne couvre pas les risques concernant la propriété forestière. Vous assurez en responsabilité civile pour votre forêt est **indispensable** !

Pour la gestion de votre dossier, il est nécessaire de renseigner le tableau ci-dessous.(*)

- Je suis **un nouvel adhérent** je détaille dans le tableau ci-dessous les coordonnées exactes de mes parcelles
- J'ai **acquis ou cédé** des parcelles il convient de modifier votre déclaration et le Total déclaré.
- Ma propriété forestière est identique** à celle que j'ai déclarée au GS4M l'année précédente, il n'est pas nécessaire de détailler à nouveau les coordonnées exactes de vos parcelles.

Adresse de la propriété	N° Parcelles	Contenance		
		ha	a	ca
		ha	a	ca
		ha	a	ca
		ha	a	ca
		ha	a	ca
		ha	a	ca
		ha	a	ca
		ha	a	ca
		ha	a	ca
		ha	a	ca
		ha	a	ca
		ha	a	ca
		ha	a	ca
		ha	a	ca
		ha	a	ca
		ha	a	ca
		ha	a	ca
		ha	a	ca
		ha	a	ca
		ha	a	ca
		ha	a	ca

Ou joindre une copie de votre relevé cadastral de **Total**

ha	a	ca
----	---	----

En cas de sinistre : que devez-vous faire ?

Dès que vous êtes informé du sinistre, vous devez transmettre le plus rapidement possible au Groupement (qui fera suivre à l'assureur) les informations suivantes sur l'événement pour lequel votre responsabilité civile est mise en cause :

- La date et l'heure de l'événement
- Le type de dommage subi et les circonstances dans lesquelles l'accident s'est produit
- Le lieu exact
- Les coordonnées de la victime qui a attaqué le propriétaire pour sa responsabilité civile
- Si possible les coordonnées de l'assureur de la victime.